

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY
CONCOURS INTERNE SUR TITRES
POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE
FILIERE RESTAURATION (F/H)**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière modifié

Vu l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves du concours de recrutement pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière

Vu l'avis de concours publié sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine, en vue de pourvoir un poste au Centre Hospitalier de BRIVE (19)

DECIDE

Article 1 - Le jury du concours interne sur titres organisé par le Centre Hospitalier de BRIVE LA GAILLARDE en vue de pourvoir un poste d'agent de maîtrise filière restauration (F/H) est composé comme suit :

- Monsieur Gaëtan ASSIÉ - Directeur des Ressources Humaines - Centre Hospitalier de BRIVE, Président de jury
- Madame Sabine PIERRE - Attachée d'Administration Hospitalière - Direction des Affaires Médicales et Parcours patient - Centre Hospitalier de BRIVE
- Madame Jessica FARDELIN - Adjointe des Cadres - Direction des Finances et d'Appui à la Performance - Centre Hospitalier de BRIVE
- Monsieur Jean-Luc GEORGE - Technicien Supérieur Hospitalier 1^{ère} classe - Responsable Restauration SELF HUD et INTERNAT - CHU de LIMOGES

Article 2 : La présente décision fait l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur les sites INTRANET et INTERNET.

Article 3 - Le Directeur du Centre Hospitalier de Brive certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

Fait à BRIVE le 21 Mars 2023

Le Directeur,

François GAUTHIEZ

